



Ville de Marsannay-la-Côte

## OUVERTURE DE LA CHASSE

*Avis aux promeneurs, cyclistes, randonneurs ... et chasseurs !*

En plaine, sur les friches, terres agricoles et Plateau de Chenôve : ouverture le dimanche 20 septembre 2015, puis les jeudis et dimanches jusqu'à l'ouverture de la chasse au bois, à savoir jusqu'au dimanche 18 octobre 2015. Après cette date, les samedis uniquement jusqu'à la fermeture générale de la chasse (lundi 29 février 2016).

Dans les vignes : ouverture le mercredi 7 octobre 2015 et le vendredi 9 octobre 2015, puis tous les mercredis et samedis jusqu'à la fermeture générale.

En forêt communale : ouverture le dimanche 18 octobre 2015, puis les jeudis et dimanches, voire les jours fériés, jusqu'à la fermeture générale.

Il est rappelé à l'intention des chasseurs qu'il est interdit de tirer dans un périmètre de moins de 150 m en direction de toutes les habitations (y compris remises et abris de jardin) et bâtiments industriels ou agricoles.

Informations auprès de la mairie (tél. 03.80.54.09.00)